

« La Bulle de Bonheur »

Règlement intérieur

I. L'engagement de la bulle

La bulle de bonheur s'engage à maintenir des locaux en bon état.

Elle s'engage aussi à garantir un cadre où le respect de chaque activité est pris en compte

II. L'engagement de l'intervenant

d. Les qualifications

L'intervenant s'engage à avoir et à maintenir un niveau de qualification respectable.

Il s'engage aussi à rester professionnel au sein de la bulle de bonheur quelle que soit la situation.

e. Informer ses clients

L'intervenant s'engage à informer le client et à lui rappeler les détails du règlement qui le concerne.

- Chaussures & absence de nourriture dans les salles
- Code ouverture de la porte
- Les règles de bien vivre ensemble...

f. Respecter le matériel

L'intervenant s'engage à respecter le matériel mis à disposition, à ne pas déplacer le matériel des autres salles sans accord et à le remettre à la place initiale.

Il s'engage aussi à étiqueter son matériel ou le contenant qu'il entrepose à la bulle.

III. Le règlement intérieur

d. La réservation de salles

Le locataire est tenu de réserver sa salle sur le site et de régler par carte bancaire.

Lors de la réservation le locataire doit prendre en compte le temps d'utilisation réel de la salle (installation et de désinstallation). Il ne doit en aucun cas occuper la salle en dehors de ses horaires. Les salles étant utilisées par plusieurs personnes doivent rester disponibles pour le suivant.

e. L'utilisation

A son arrivée le locataire est tenu d'effectuer l'état des lieux, et de consigner ses remarques dans la fiche de liaison (située dans la cuisine). Le locataire doit signaler tout problème au gérant. Le dernier occupant pourra être tenu pour responsable en cas de litige.

Les tables de massage ainsi que les têtes doivent impérativement être protégées par vos soins. Pour plus d'hygiène ne posez pas les têtes par terre.

Vous êtes responsable de votre client et de ses actes.

La nourriture et les boissons (café, thé...) sont prohibés dans toutes les salles sauf dérogation qui dans ce cas entraîne le nettoyage de la salle, ainsi que les tapis & coussins si ceux-ci ont servi de support au repas.

Les salles doivent être rendues propres et rangées.

Par souci d'hygiène les chaussures ne sont pas autorisées dans l'espace ZEN et la salle Cocon.

Les corbeilles à papier sont à vider et ne doivent contenir que des déchets « propres » (ne pas y jeter de liquide ou de nourriture).

f. La cuisine

L'utilisation de la cuisine est tolérée pour les thérapeutes et formateurs comme salle hors sac mais interdite aux clients sauf dérogation.

- Il est demandé à chacun de rester raisonnable dans l'utilisation des ustensiles.
- La cuisine sert d'accueil nous veillerons donc à ce qu'il n'y ait pas de mauvaises odeurs (Pas de cuisine – réchauffage uniquement)..
- Le matériel de la cuisine ne doit pas en sortir.
- La vaisselle doit toujours être lavée et rangée après utilisation.
- Nous vous demandons de repartir avec vos déchets en verre,

Nota à l'avenir, nous nous réservons la possibilité d'utiliser cette cuisine en Tisanerie/ Salon de Thé Micro cuisine.
Toutes ces règles ont pour but de maintenir des tarifs abordables pour tous.

g. La publicité au sein de la Bulle

Seules les personnes inscrites ayant payées leur participation annuelle à l'effort publicitaire sont autorisées à faire leur publicité dans les locaux et sur le site de la Bulle de Bonheur. Toutes les personnes qui proposent des activités régulières sont tenues de participer à cet effort publicitaire car elles bénéficient de fait de l'effort du groupe et leur clientèle bénéficie de l'accueil du collectif.

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) _____ autorise, La Bulle de Bonheur :

A disposer pleinement des images fixes ou en mouvements me représentant ainsi que des éléments sonore dont je suis l'émetteur, à utiliser mes nom et prénom et ce qui sont en rapport avec mon activité au sein de la Bulle de Bonheur. Ces éléments pourront être utilisés dans tous les types de media et notamment sur le site internet. Ces images ne seront utilisées que dans le but de promouvoir les activités du centre.

Par la signature de ce document je reconnais donc ne pas prétendre à une réparation juridique quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.

LE CONTENU DES FLYERS, CARTES DE VISITES ET AFFICHES :

Il est important de préciser votre numéro personnel de téléphone, et l'adresse de la bulle de bonheur : www.bulle-de-bonheur.com, 9, rue Jacques Thibaud 38100 GRENOBLE.

LES CARTES DE VISITE :

Par souci de bonne lisibilité, le présentoir des cartes de visite est réservé aux activités individuelles uniquement pratiquées à la bulle.

LES FLYERS :

Les portes- flyers sont réservés aux activités régulières (cours collectifs, Activités individuelles, Formations et stages) pratiquées à la bulle.

Dans un souci de lisibilité vous devez respecter le format un tiers de A4 (33 x 210 mm) ou carte postale. Ceci dans le but de respecter l'identité et accorder une visibilité égale pour chacun.

Il est recommandé de disposer le titre en haut du flyer et de manière à ce qu'il soit lisible.

Les Flyers exposés doivent indiquer l'adresse de la Bulle de Bonheur 9, rue Jacques Thibaud 38100 GRENOBLE.

LES AFFICHES :

Le tableau en liège dans l'entrée de la bulle est réservé à la publicité des événements ponctuels ayant lieu à la bulle.

Un format A4 est demandé. N'oubliez pas d'indiquer les dates et de bien mettre en évidence votre titre (police supérieure à 48 conseillée). Pour une bonne lisibilité nous vous conseillons de ne pas mettre trop de texte.

LES CLASSEURS

Un classeur est mis à disposition dans la cuisine. Il contient toutes les informations concernant l'utilisation du lieu et un cahier de liaison pour recueillir toutes vos remarques, souhaits et demandes.

LE SITE INTERNET :

La publicité faite aux intervenants sur le site internet est une prestation que nous souhaitons rendre plus autonome dans le but de la maintenir aussi peu onéreuse que possible.

LES PUBLICITES PONCTUELLES :

Outil événementiel : Un outil de publication sur le site internet est mis à disposition des intervenants dans le but de promouvoir leurs événements ponctuels à la Bulle de Bonheur. Un copier/coller est ensuite fait dans l'email d'information.

Suivez la démarche suivante :

- Cliquer sur le bouton vert en haut à gauche de la page du site internet
- Saisissez votre texte.
- Le responsable le validera dans les plus brefs délais.
- Nous vous conseillons de sauvegarder votre texte sur votre disque dur personnel ce qui vous permettra de refaire cette démarche en cas d'erreur.

Dans le cas où votre texte est inférieur à 5 lignes nous le publierons aussi dans la newsletter.

IV. Le fonctionnement du matériel mis à disposition

PORTE

La porte vitrée :

- s'ouvre avec le code qui vous sera remis. **IMPORTANT:** Vous devez donc le communiquer à vos clients lors de la prise de rendez-vous.

Le volet roulant :

- Si le volet roulant est fermé : **utiliser le bouton sonnerie de l'interphone**, donnez votre nom et votre activité pour qu'on vous ouvre.
- La dernière personne présente à la bulle est tenue de vérifier l'extinction des lumières et faire un tour rapide des salles pour n'oublier personne puis fermer le volet roulant de la manière suivante :

-Prendre une clef dans le boîtier en bois situé près du volet roulant.

-Fermer le volet roulant en introduisant la clef dans la serrure et tourner un cran vers la droite.

-Placer ensuite la clef dans le tuyau situé entre le digicode et le volet (La clef retourne dans sa boîte).

ATTENTION : les clefs ne servent qu'à fermer vous devez donc veiller à ne rien oublier à l'intérieur (personnes ou matériels).

CHAUFFAGE

Le chauffage dépend de deux systèmes :

- Les robinets des radiateurs qui doivent rester sur la position 3 (21°).
- La sonde de régulation de température qui se trouve sur la banque d'accueil. C'est un boîtier blanc qui déclenche la chaudière selon la pièce où elle se trouve.

M _____

« Lu et approuvé », signature